

Conditions générales de vente

Version du 30/04/2021

1. PRÉSENTATION

BEQUA est un organisme de conseil, formation professionnelle et accompagnement dont le siège social est établi 34 T chemin Boudrot 21410 Mâlain. BEQUA développe, propose et dispense des formations en distanciel et en présentiel, intra-entreprise et inter-entreprises. BEQUA réalise également des audits, du conseil opérationnel et de l'accompagnement aux entreprises et indépendants (l'ensemble des prestations BEQUA étant ci-après dénommé « l'Offre de services BEQUA »).

2. OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toutes les Offres de services BEQUA relatives à des commandes passées auprès de BEQUA par tout client professionnel (ci-après « le Client »). Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de BEQUA prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que BEQUA ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de BEQUA, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

3. AUDIT, CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT OPÉRATIONNEL

Toute prestation d'audit, de conseil et d'accompagnement fait l'objet d'une proposition commerciale et financière établie par BEQUA. Sauf disposition contraire dans la proposition, un acompte minimum de 30% du coût total de la prestation sera versé par le Client. Pour la réalisation des missions de d'audit, conseil opérationnel et accompagnement, BEQUA facture le temps consacré à la mission, soit en fonction d'un prix par jour d'intervention, soit au forfait. Les frais techniques et logistiques liés à l'exécution de la mission sont à la charge du Client et ne sont en aucun cas inclus dans les honoraires. Sauf indication contraire dans la proposition, ces frais sont facturés à leur prix coûtant.

Les prestations de diagnostic, de conseil et d'accompagnement sont facturées en euros et hors taxes. Elles sont à majorer de la TVA au taux en vigueur.

4. FORMATIONS

4.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les formations intra-entreprise et inter-entreprises développées et exécutées en tout ou partie à distance, dans les locaux du Client, ou tout autre local décidé d'un commun accord entre le Client et BEQUA.

4.2 Conditions financières

Toute formation fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière par BEQUA. Sauf disposition contraire dans la proposition, un acompte minimum de 30% du coût total de la formation sera versé par le Client.

4.3 Documents contractuels

Pour chaque action de formation, une convention sera établie selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail, et une attestation de fin de formation sera remise directement au stagiaire en fin de stage. Il est également convenu de remettre à l'employeur une feuille d'émargement, attestant de la présence des stagiaires à la globalité du stage.

5. DISPOSITIONS APPLICABLES À L'ENSEMBLE DE L'OFFRE DE SERVICES BEQUA

5.1 Modalités de passation des Commandes

La proposition et les prix indiqués par BEQUA sont valables 60 jours à compter de l'envoi du bon de commande. L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par BEQUA d'une proposition ou d'un bon de commande signé par tout représentant dûment habilité du Client, dans le délai de 60 jours à compter de l'émission dudit bon de commande. La signature du bon de commande et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par BEQUA à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

5.2 Facturation – Règlement

5.2.1. Prix

Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Ils seront majorés de la TVA au taux en vigueur.

Les éventuels taxes, droits de douane ou d'importation ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client. Les frais de déplacement du/des consultant(s) ou du/des formateur(s) sont facturés en sus. Les frais de location de salle et de location de matériel courant (vidéo projecteur, autre...) sont soit gérés directement par le Client soit facturés en sus.

5.2.2. Paiement

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- le paiement comptant doit être effectué par le Client à réception de la facture ;
- le règlement est accepté par chèque ou virement bancaire ;
- aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture.

En cas de retard de paiement, BEQUA pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités de retard et des frais de recouvrement.

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base du taux directeur semestriel de la Banque centrale européenne (BCE), en vigueur au 1er janvier ou au 1er juillet, majoré de 10 points, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. BEQUA aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à BEQUA.

5.3 Limitations de responsabilité de BEQUA

Pour l'accomplissement des prestations décrites aux articles 3 et 4 ci-dessus, BEQUA s'engage à donner ses meilleurs soins, conformément aux règles de l'art. La présente obligation, n'est, de convention expresse, que pure obligation de moyens. La responsabilité de BEQUA ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage du ou des supports de formation en ligne par les Utilisateurs ou toute cause étrangère à BEQUA. La responsabilité de BEQUA ne saurait être recherchée pour des dommages résultants d'erreurs provenant de documents ou informations fournis par le Client. Le client convient que BEQUA n'encourra aucune responsabilité à raison de toute perte d'exploitation, perte de production, manque à gagner, perte de profits, perte de contrat, perte de commande, perte d'une chance, préjudice commercial, surcoûts de production, immobilisation du personnel ou d'équipements ainsi que tout dommage indirect. Dans le cas où la responsabilité de BEQUA serait engagée à l'occasion de la réalisation de la prestation, le Client ne pourra réclamer des dommages et intérêts à BEQUA que dans la limite des seuls dommages matériels directs causés au client résultant de fautes dûment prouvées qui seraient imputables à BEQUA.

5.4 Annulation à l'initiative du Client

Les dates sont fixées d'un commun accord entre BEQUA et le Client et sont bloquées de façon ferme. En cas d'annulation tardive par le Client d'une intervention planifiée en commun, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- report ou annulation communiqué au moins 30 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité.
- report ou annulation communiqué moins de 30 jours et au moins 10 jours ouvrés avant la session : 30% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.
- report ou annulation communiqué moins de 10 jours ouvrés avant la session : 70% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.

5.5 Force majeure

BEQUA ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou formateur, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à BEQUA, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de BEQUA.

5.6 Propriété intellectuelle

BEQUA est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par

BEQUA pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de BEQUA. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de BEQUA. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle, des contenus de formations de BEQUA sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. En tout état de cause, BEQUA demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations de formation chez le Client.

5.7 Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelque nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par BEQUA au Client.

BEQUA s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

5.8 Communication

Le Client accepte d'être cité par BEQUA comme client de ses offres de services, aux frais de BEQUA. Sous réserve du respect des dispositions de l'article 5.6, BEQUA peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

5.9 Informatique et libertés

Dans le cadre de la souscription à des formations et, de manière générale, dans le cadre de ses échanges avec l'Organisme de formation, le Client est amené à communiquer un certain nombre de données personnelles le concernant ou concernant les participants, comme par exemple des noms, prénoms, adresses email, numéros de téléphone. Ces données sont collectées afin de garantir au Client une utilisation optimale des Formations et sont nécessaires à la gestion des formations. Ces données ne sont conservées par BEQUA que pour la durée nécessaire à la réalisation des finalités précitées. Le Client et les participants sont avisés qu'ils disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour l'exercer, il leur suffit de contacter BEQUA via une demande en ligne (contact@BEQUA.fr) ou par courrier à : BEQUA, 34 T chemin Boudrot 21410 Mâlain, en indiquant leurs nom, prénom, adresse et en justifiant de leur identité.

5.10 Droit applicable – Attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et BEQUA à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal de commerce de Dijon.